



**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

À DROIT DE CITÉ CETTE SEMAINE  
**POUR OU CONTRE L'ATTRIBUTION DE POUVOIRS EXTRAORDINAIRES  
À L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL?**

Montréal, le 18 février 2014 – Ce mercredi 19 février à **Droit de Cité**, l'émission de débats diffusée devant public tous les mercredis à 19 h, sur les ondes de CIBL 101,5 Montréal, le thème de la joute oratoire est : Pour ou contre l'attribution de pouvoirs extraordinaires à l'inspecteur général de la Ville de Montréal?

**L'animateur** : Guillaume Touzel-Bond

**Les membres du jury**: M<sup>e</sup> Elysa Lessis, membre du Barreau du Québec, Christian Arcand, guide animateur au Musée Pointe-à-Callière et Marianne Amar, co-présidente de la Société universitaire canadienne de débat intercollégial (SUCDI).

**Les équipes**: Léa Chebli, étudiante à l'École du Barreau, affronte Rose St-Pierre, étudiante au baccalauréat en Communication, politique et société à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM).

**L'invitée-expert**: Danielle Pilette, professeur associée au département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM).

L'émission **Droit de Cité** est coproduite par la station CIBL 101,5 Montréal, le Barreau du Québec et la Clinique juridique Juripop, en partenariat avec le magazine Faits et causes.

**Contexte du thème de cette semaine**

M<sup>e</sup> Denis Gallant, procureur en chef adjoint de la Commission Charbonneau, s'est fait offrir le poste d'inspecteur général de la Ville de Montréal par le maire Denis Coderre. Pourtant, ce poste nouvellement créé d'inspecteur général de Montréal n'est pas encore assuré de voir le jour. Le ministre des Affaires municipales, Sylvain Gaudreault, a déposé le 12 février, le projet de loi 73 ou *Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal* qui modifiera la Charte de la Ville de Montréal et la *Loi sur les normes du travail* et obligera la Ville de Montréal à désigner un inspecteur général.

**Les pouvoirs extraordinaires**

Pendant sa campagne électorale pour la mairie, monsieur Denis Coderre a émis l'idée de doter le futur inspecteur général de Montréal de pouvoirs extraordinaires. Ces pouvoirs lui permettraient, par exemple, d'autoriser une perquisition sans l'autorisation d'un juge. Le projet de loi déposé par Sylvain Gaudreault prévoit que les pouvoirs de l'inspecteur lui permettent notamment « d'examiner les documents et d'obtenir des renseignements de la Ville, d'une personne morale qui lui est liée, d'une personne qui est en relation contractuelle avec la Ville ou avec une personne morale qui lui est liée. » Il n'est pas question de pouvoirs extraordinaires. En fait, l'inspecteur doit dénoncer au commissaire à la lutte contre la corruption toute contravention à une loi impliquant la corruption, la malversation, la collusion, la fraude ou le trafic d'influence dans la passation ou l'exécution de contrats.

Doit-on attribuer des pouvoirs extraordinaires à l'inspecteur général de la Ville de Montréal?

L'émission **Droit de Cité**, peut être entendue tous les mercredis de 19 h à 20 h sur les ondes de CIBL 101,5, et être réécoutée sur le site Web de l'émission, ou à la position 574 sur Illico. Pour assister en studio au débat de **Droit de Cité** : CIBL 101,5 Montréal, 2, rue Ste-Catherine Est (angle St-Laurent), studio A.

Pour les détails de l'émission **Droit de Cité** et pour voter : [www.droitdecite.info](http://www.droitdecite.info)

Suivez l'émission sur [www.facebook.com/droitcité](https://www.facebook.com/droitcité)

Martine Meilleur  
Barreau du Québec  
(514) 954-3489  
medias@barreau.qc.ca

Valérie Crête  
CIBL 101,5 Montréal  
(514) 526-2581, poste 259  
administration@cibl1015.com

Annie-Claude Trudeau  
Faits et Causes  
(450) 845-1637  
redaction@faitsetcauses.com



Facebook [www.facebook.com/DroitCite](http://www.facebook.com/DroitCite)



Twitter @DroitCite